

DEC180505DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GIRARDEAUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7334, intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence*, dont le directeur est *Jean-Luc AUTRAN* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à *M. Christophe GIRARDEAUX*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX*, délégation est donnée à M. Ludovic ESCOUBAS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX* et M. Ludovic ESCOUBAS, délégation est donnée à Mme Leslie SCALA, responsable contrôle de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX*, M. Ludovic ESCOUBAS et Mme Leslie SCALA, délégation est donnée à M. Yves KLEIN, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX*, M. Ludovic ESCOUBAS, Mme Leslie SCALA et M. Yves KLEIN, délégation est donnée à Mme Paule SANTANTONIO, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX*, M. Ludovic ESCOUBAS, Mme Leslie SCALA, M. Yves KLEIN et Mme Paule SANTANTONIO, délégation est donnée à Mme Véronique MUNUSAMI, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX*, M. Ludovic ESCOUBAS, Mme Leslie SCALA, M. Yves KLEIN, Mme Paule SANTANTONIO et Mme Véronique MUNUSAMI, délégation est donnée à Mme Zolika DJELLOULI, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Christophe GIRARDEAUX*, M. Ludovic ESCOUBAS, Mme Leslie SCALA, M. Yves KLEIN, Mme Paule SANTANTONIO, Mme Véronique MUNUSAMI et Mme Zolika DJELLOULI délégation est donnée à Mme Johanne BURLES, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Jean-Luc AUTRAN